Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502594-20251217-DELIB1042025-DE

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

L'an Deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Broladre, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoints, M. Maurice ROBIDOU, Mme Chantal GLE, Mme Françoise MOUCHEL, M. Guy VIDELOUP, Mme Chantal JOLY, M. Yves BIGOT, M. Dominique FOURRIER, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. André DUBOURG
Date d'envoi de la convocation : 10 décembre 2025
Absents excusés : Mme Marie-Jeanne CHARMEUX (a donné procuration de vote à M. Guy VIDELOUP)
Absent : M. Daniel BONHOMME
Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de Présents : 12 Nombre de Votants : 13

DELIBERATION 104/2025 – PASS'EMPLOI – CONVENTION CHANTIER D'INSERTION 2026

Monsieur Le Maire donne lecture de la proposition de la convention avec l'association Pass'Emploi pour la mise à disposition du chantier d'insertion pour l'année 2026.
Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le nombre de jours d'intervention du chantier d'insertion de la Baie pour l'année 2026, à 6 jours.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de renouveler la convention avec PASS'EMPLOI pour l'année 2026
- autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec PASS'EMPLOI
- s'engage à solliciter le chantier pour 6 jours de travail, pour une équipe de 6 à 8 personnes, sur l'année 2026, à raison d'une facturation de 540 euros par journée de travail.

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 19 décembre 2025
et transmission en Préfecture, le 19 décembre 2025

Affaire inscrite à l'ordre du jour.
Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 17 décembre 2025
Le Maire
Jean-François GOBICHON

MAIRIE DE SAINT-BROLADRE (I.-et-V.)

Le Secrétaire de Séance
André DUBOURG

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh